



Suppression du samedi matin :

2h pour les élèves en difficulté

Le SE-UNSA appelle à de la souplesse dans la mise en œuvre, au plus près du terrain

Lors de l'audience du 10 octobre 2007 avec le Ministre, le SE-UNSA avait dénoncé la méthode utilisée, celle qui considère que la communication aux médias suffit pour engager une réforme, et avait exigé de vraies discussions.

Depuis nous avons été reçus par le Cabinet du Ministre pour faire état de nos questionnements sur la faisabilité de ces 2h de soutien aux élèves en difficulté ainsi que le contenu, et, du coup, cerner les répercussions sur les obligations de service des enseignants.

Le samedi matin libéré ? Le SE-UNSA a exigé du ministre qu'il tienne son engagement de ne pas faire travailler les enseignants, tous comme leurs élèves le samedi matin.

2 heures pour les élèves en difficulté ?

Le SE-UNSA a réaffirmé que l'aide aux élèves en difficulté doit pouvoir se résoudre dans le cadre du temps scolaire. Cela passe nécessairement par les curseurs suivants : plus de maîtres que de classes pour pouvoir prendre en charge, par petits groupes, les élèves en difficulté, mais aussi une formation initiale et continue des enseignants qui doit être plus pointue sur cette prise en charge particulière, sans oublier la nécessaire intervention des membres du RASED qui doivent donc être en nombre suffisant !

De plus le SE-UNSA s'interroge sur la détermination du contingent « élèves en difficulté » et sur la stigmatisation supplémentaire de leur « convocation » à des heures de soutien. Qui plus est, on allongerait la journée pour ceux pour qui c'est déjà le plus pénible : logique non ? On peut penser, en effet, que ce sera la semaine à 4 jours qui sera retenue dans la grande majorité des cas. Nous avons insisté sur le temps nécessaire pour que l'enfant, à l'issue de sa journée de classe, ait un « sas » de décompression avant ce temps de soutien s'il a lieu le soir, tout comme l'enseignant d'ailleurs, ce qui signifie la prise en compte de ce temps dans les « 2h ». Le Ministère a d'ailleurs dit qu'il s'agissait plus d'un dispositif de réussite scolaire que de soutien : chacun appréciera la nuance ...

2 heures de soutien/semaine pour chaque enseignant ?

Selon lui tous les enseignants doivent, de près ou de loin, contribuer et participer à la mise en place de ces 2 heures de soutien même si certaines fonctions nécessiteront un cadrage particulier : remplaçants, enseignants à temps partiel, RASED, directeurs, IMF ...

Les enseignants de maternelle seraient mis à contribution auprès des élèves en difficulté du cycle 2.

Visiblement, il sera fait confiance à l'enseignant de la classe pour repérer ces élèves en fonction de sa pratique de classe. *Pour le SE-UNSA, la souplesse doit être le maître-mot. Il est inconcevable d'imposer partout, et quel que soit le niveau d'enseignement, un volume horaire de 72h/an de soutien aux élèves en difficulté car cela ne peut être lié qu'à la situation particulière de chaque école et chaque classe. Le territoire concerné (rural ou urbain), la taille des écoles, la localisation ou non en éducation prioritaire ... tout appelle forcément à beaucoup d'adaptabilité dans la déclinaison pratique de ce temps dégagé ! Vu l'extrême diversité des situations des écoles, comment peut-on faire autrement que de fixer un cadre général réglementaire d'utilisation « forfaitaire » de ces heures mais*



de laisser chaque équipe, au plus près de sa réalité de terrain, décider de la déclinaison pratique ?

De plus, le SE-UNSA a insisté sur l'importance du travail à faire en maternelle (actualité groupe DGESCO) et refuse que le ministère voie en ces collègues une « manne supplémentaire de personnels » pour l'école élémentaire.

Problèmes que nous avons soulevés mais qui n'ont pas obtenu de réponses précises

- quid des programmes ?

Malgré nos demandes répétées, le ministère n'a pas éclairci la question de la modification des programmes en lien avec les 72H de cours en moins

- Interventions d'autres enseignants que l'enseignant de la classe :

→ Concernant les interventions des enseignants qui n'interviendraient pas sur leurs propres élèves, ils auront besoin de se concerter avec l'enseignant de l'élève (ou des élèves) avec le(s)quel(s) ils travailleront : quand et comment ? Ce ne peut être une surcharge de travail !

→ Comment faire lorsqu'il faudra se déplacer dans une autre école, voire une autre ville : ordre de mission, frais de déplacement, responsabilité ... ?

- Volontariat des familles :

→ Sachant que ces heures sortiront de l'obligation scolaire puisqu'elles se situeront en dehors du temps scolaire stricto sensu, comment garantir la participation effective des élèves ? On entre bien dans le cadre du volontariat des familles ! De là découlent les problèmes de transport scolaire, des écoles à fort taux d'absentéisme où il est déjà difficile de faire venir les enfants à l'école alors de là à les garder après les heures de cours ..., des familles qui ont plusieurs enfants dans la même école avec certains finissant à 16h30 et d'autres à 17h30 ...

- Ramassage scolaire :

Comment le Conseil général va-t-il pouvoir gérer les transports particuliers d'élèves qui resteront à l'école mais qui n'auront d'ailleurs peut-être pas de soutien toute l'année?

Les propositions du SE-UNSA

Le SE-UNSA a adopté depuis 2004 un mandat de congrès exigeant une révision du temps de service des enseignants du 1^{er} degré afin de voir prises en compte un certain nombre de tâches qui tendaient à se développer, en dehors de ce temps de service :

« Pour le SE-UNSA l'évolution du métier d'enseignant implique une nouvelle définition des services des enseignants afin de reconnaître toutes les dimensions de leur travail. Certaines activités pratiquées depuis plusieurs années en dehors des heures dites de « service » doivent être officiellement intégrées : concertation, accompagnement pédagogique des élèves, équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficultés ou en situation de handicap, suivi individualisé, aide au travail méthodologique, relations avec les familles, élaboration des projets d'école.

Le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'école et entre les différents niveaux d'enseignement (écoles, collèges, lycées). »



Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme

*Faites
la différence !*

**IL DOIT S'AGIR POUR LE SE-UNSA D'UN « CAPITAL- TEMPS »
POUR LES ENSEIGNANTS,
AU PROFIT DU TRAVAIL EN EQUIPE ET DE L'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE.**

Or le Ministère veut absolument afficher 72 h de soutien en direct auprès des élèves. Mais, pour le SE-UNSA, il s'agit que l'institution intègre dans le service des enseignants des tâches effectuées aujourd'hui sur notre temps personnel. En effet, ces réunions, concertations et autres tâches particulières, sont devenues partie intégrante de notre travail sans être pour autant reconnues dans nos obligations de service.

Face à cette situation, le SE-UNSA a donc fait la proposition suivante :

- une heure hebdomadaire, soit 36h par an pour conserver la 27ème heure actuelle avec conseils de cycle, conseils de maîtres, conférences péda et conseils d'école.
- deux heures hebdomadaires, soit 72h par an à des travaux d'aide individualisée et de suivi des élèves, incluant notamment :
 - du soutien pédagogique aux élèves en difficulté (remédiation, aide méthodologique ...)
 - des réunions d'équipe éducative et/ou pluridisciplinaires pour mise en place des PPS (handicap) et des PPRE, des réunions de synthèse avec les RASED pour les élèves en difficulté, des réunions avec les familles, des concertations maternelle/élémentaire et écoles/collèges...